



Compte-rendu du Comité Syndical Séance du 1^{er} juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier du mois de juin à 18 h 00, se sont réunis à la mairie-annexe de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 26 mai 2022.

Etaient présents : Nicolas CRIAUD, Claude BODET, Caroline LEBEAU, Roger COUE, Jean-Noël DESBOIS, Nicolas AMBROSINI, Jean-Claude DENIE, Gaele ESTAY, Robin BERCEGEAY (départ 18h40).

Était également présent : Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat).

Étaient excusés : Denis LENORMAND, François FONTAINE, Catherine RICHOMME.

Secrétaire de séance : Jean-Claude DENIE

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2022

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

1 – Evolution des tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire

VOTE : UNANIMITE

2 – Modification du règlement de la pause méridienne au sein du restaurant scolaire

VOTE : UNANIMITE

3 – Modification du règlement des activités du pôle enfance de la ville de Guérande

VOTE : UNANIMITE

4 – Instauration de nouveaux tarifs en faveur des usagers des services du syndicat bénéficiant de la protection temporaire activée par l'Union Européenne

VOTE : UNANIMITE

5- Adhésion au groupement de commandes pour la restauration collective en Loire-Atlantique

VOTE : UNANIMITE



6- Approbation du règlement intérieur de la salle des sports

VOTE : UNANIMITE

7- Convention de gestion relative à l'aménagement de sécurisation du bourg de la Madeleine – Rues des Parcs Neufs / Saint-Exupéry (RD 48)

VOTE : UNANIMITE

8 – Modalités de publicité des actes du syndicat

VOTE : UNANIMITE

9 – Convention de groupement de commandes permanent entre la ville de Guérande, le CCAS de Guérande et le SIVOM de la Madeleine – Avenant n°3

VOTE : UNANIMITE

10 – Demande de subvention exceptionnelle de l'association des Métais

VOTE : UNANIMITE

11 – Décision modificative n°1/2022 – Budget principal

VOTE : UNANIMITE